

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260126_P_025
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Finances Mutualisation

Objet : Remboursement d'avances de trésorerie du budget annexe Energies renouvelables au budget général

N° 20260126_P_025

Le Président,

Décide

OBJET

**Remboursement
avances de trésorerie
du budget annexe
Energies Renouvelables
au budget général**

Le remboursement des avances de trésorerie consenties par le budget général de la Communauté de Communes au budget annexe Energies Renouvelables par décisions du Président n°20240814_P123, n°20251201_P142 et 20251219_P150.

Pour mémoire montant cumulé des avances : 225 000 €

Remboursement partiel de 150 000 €

Cette décision se substitue à la décision du Président n°20260116_P_017

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESURSEMENE, Le 26 Janvier 2026.

AR Prefecture

043-244301131-20260126-20260126_P_025-AU
Reçu le 27/01/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

